

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné, Éric Beaulieu, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le 19 août 2025 à 19 :30, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande DM 2025-007 pour :

Autoriser que la largeur du chemin d'accès soit de 5.2 m. Le règlement de zonage 330-2018, article 15.35 a) indique que la largeur minimale est de 6 m.

Autoriser qu'il n'y est pas de chemin d'accès desservant les dômes # 8, 9, 10, 11 & 12. Le règlement de zonage 330-2018 article 15.35 f), indique que les hangars devront être localisés à une distance minimale de 3 m et maximale de 15 m du chemin d'accès.

Autoriser que les aires de stationnement soient incorporées à l'intérieur même des hangars & dômes. Le règlement de zonage 330-2018 article 15.35 h) indique que chaque hangar doit être pourvu d'une aire de stationnement distincte en gravier.

Autoriser qu'un chemin d'accès existant soit sans fondation et d'une largeur minimale de 3 m. Le règlement de zonage 330-2018 article 15.35 a) & b) indique respectivement qu'un chemin d'accès doit avoir une largeur minimale de 6 m et une capacité portante vérifiée par un ingénieur.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique: Lot 5 124 222B donnant sur le 51 petit-rang, Saint-Stanislas-de-Kostka

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme article 145.6, les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations lors de la séance ou encore, par écrit, concernant ces demandes de dérogations dans le cadre d'une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 2 août 2025 au 17 août 2025. Les commentaires concernant ces demandes de dérogations mineures doivent être acheminés par courriel à l'adresse inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca, par la poste ou déposés dans la boîte à droite de l'entrée principale située au 221, rue Centrale.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce (1^{er} août 2025)

X

Éric Beaulieu


Directeur général et secrétaire trésorier



Certificat de publication

Je, soussigné, **ÉRIC BEAULIEU**, Directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 24 avril 2025, en affichant une copie au Centre municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce (1^{er} août 2025).

X 

Éric Beaulieu
Directeur général et secrétaire trésorier